

# CAS – H1



TREE HOUSE



CATTON Maxime

POSSARD Cédric

DARTOIS Pierre

BONIFACE Joffrey

# Préambule

## Contexte

Après plusieurs années de très forte croissance, la société H doit maintenant répondre à différents enjeux concernant son système d'information afin de maîtriser son évolution au travers d'un schéma directeur informatique.

Ces enjeux sont de différents ordres : Financiers (poursuivre la croissance de l'entreprise), organisationnels et technologiques (assurer la continuité de l'activité), environnementaux.

## Problématiques

L'objectif de la direction générale est de mettre en place une organisation humaine et technique afin d'anticiper au mieux l'évolution de son SI tant en termes d'exploitation au quotidien que de stratégies d'investissement.

Ainsi, il s'agit notamment pour la société H de chercher les solutions visant à :

- Rationaliser les processus et mettre en œuvre les meilleures pratiques et outils,
- Assurer une continuité de service,
- Améliorer le niveau de satisfaction des utilisateurs,
- S'inscrire dans une démarche de respect environnemental.

Pour ce faire, la direction a nommé un CDP dont l'objectif est de rédiger un cahier des charges qui sera adressé aux acteurs du marché pour la réponse et la mise en œuvre de la solution.

Après un premier état des lieux, les constats faits par le CDP sont les suivants :

- L'inventaire du parc révèle une très forte hétérogénéité des équipements (postes de travail, Smartphones, serveurs et équipements réseau) tant au niveau matériel que logiciel : types d'équipements, constructeurs, durée d'utilisation (cf inventaire),
- La société n'a pas implémenté de politique de maintenance et subit donc de fortes pertes d'exploitation :



- Pas de plan de continuité d'activité ou de plan de continuité informatique,
- Pas de plan de maintenance matérielle et/ou logicielle
- Pas de gestion des contrats de maintenance et/ou gestion des garanties.

Ex. « Après une panne de matériel informatique et un appel au fournisseur, celui-ci n'était plus sous garantie ni contrat de maintenance depuis 1 an et demi. Nous avons dû payer l'intervention, les pièces en panne (coût 2500 €) mais surtout attendre 4 jours sans utiliser ce matériel (perte d'exploitation mesurée à 10 000 €)

Aucune gestion des incidents ni suivi, pas de base de connaissance Ex. « Il y a une perte de temps de dépannage importante (estimée à 2 heures/semaines) et donc d'efficacité. Les matériels informatiques sont régulièrement défaillants (surcharge de mémoire, arrêt des serveurs suite à une trop forte activité, surchauffe, poussière dans les P.C...). Le temps estimé de ses défaillances est de 1 heure pour les serveurs, et 4 heures pour l'ensemble des postes de travail par semaine (perte estimée à 80 000 €/an)

- La société est en infraction vis-à-vis des normes environnementales D3E o Aucune stratégie de gestion de la fin de vie des équipements, o Aucune stratégie de sélection de fournisseurs orientés développement durable. Ex. Le service qualité sécurité environnement de l'entreprise demande la mise en place du recyclage machine suivant la norme D3E

### Contraintes temporelles :

- Financières :

Le budget dégagé est de 180 000 euros et devra être respecté.

Le temps de retour sur investissement est estimé à 16 mois.

- Organisationnelle :

La solution devra respecter certaines normes fixées par la loi et celles, internes, fixées par l'entreprise.



# Table des matières

Préambule .....	2
Contexte.....	2
Problématiques.....	2
Présentation de l'entreprise .....	6
Situation géographique.....	6
Concurrence.....	8
Organigramme .....	9
Notre rôle.....	10
Presentation.....	11
Chiffres clés.....	12
Chiffres Clés .....	12
Analyse fonctionnelle .....	13
Diagramme de GANTT .....	13
Problématiques.....	14
Quantification des pertes .....	15
Fonctions Principales .....	19
1- Gestion du Parc Informatique.....	19
2- Gestion des données.....	23
3- Gestion des Fournisseurs .....	24
4- Gestion des utilisateurs.....	25
5- Gestion des incidents/demandes.....	26
Fonctions Contraintes .....	31
TRI .....	33
Risque de disparition des besoins.....	34
Cahier des charges fonctionnel .....	35
Cycle de vie .....	35
Pieuvre .....	39
Bête à cornes .....	40
Fonctions présentées.....	41
FP .....	41



FC.....	43
Annexes .....	44
Inventaire de l'existant.....	44
Mindjet MindManager .....	55
Normes DEEE.....	56
Conclusion .....	62



# Présentation de l'entreprise

## Situation géographique

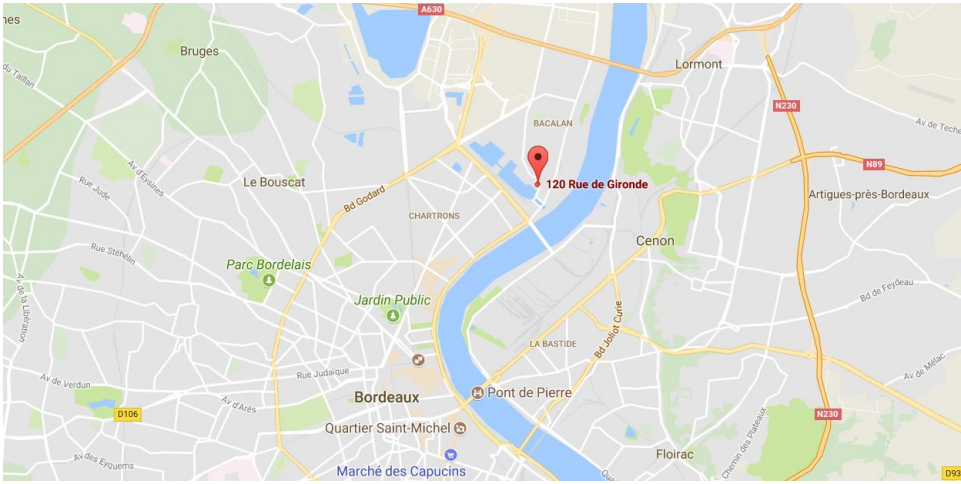
Ancien bâtiment :

Résidence Le Centre



Nouveau Bâtiment :

La Fabrique Rue de Gironde Bassin à Flot 33300 Bordeaux de 1 533 m2.



## Concurrence



**Eco-Bâtisseurs** sont des constructeurs de bâtiments écologiques sont spécialisé dans ce domaine, ils réalisent aussi de nombreuses rénovations et extensions, toujours dans le même souci d'optimisation de bâtiments écologiques et bioclimatiques. Ils sont architectes et maîtres d'œuvre.



**Maison Castor** sont des constructeurs de maison sur mesure de tout type. Ils interviennent sur des chantiers en ossature bois. Ils sont architectes et maîtres d'œuvre.

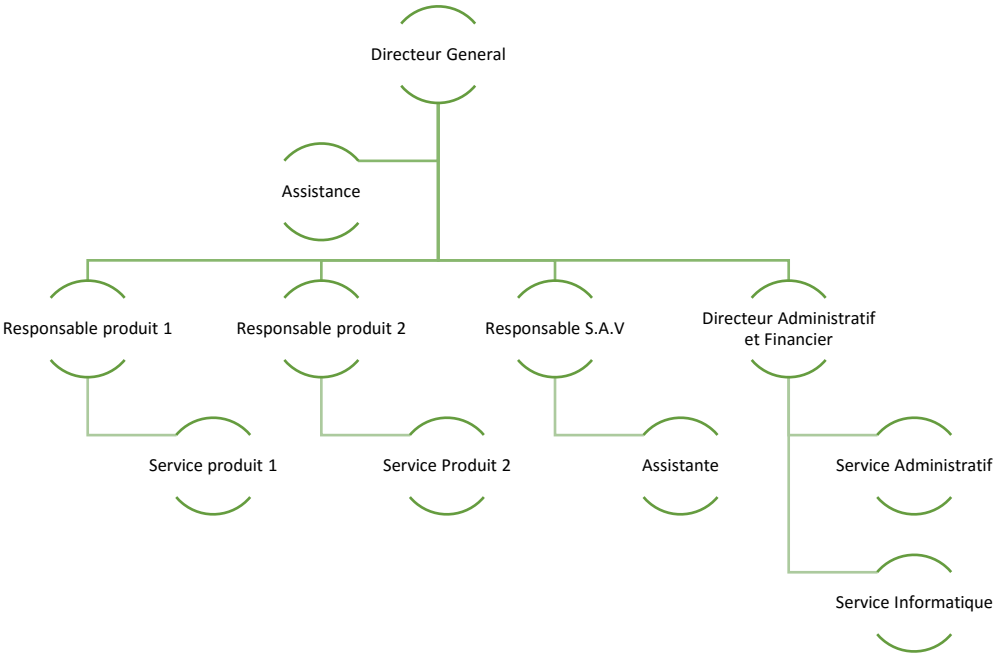


**Ecop-Habitat** sont des constructeurs de maison sur mesure spécialiser en ossature bois. Ils sont architectes et maîtres d'œuvre.





# Organigramme



## Notre rôle

Tree House est une entreprise dans le secteur « Bâtitteur Bois ». Fondée en 1986, notre société a toujours gardé comme objectif d'améliorer ces techniques de construction passive en énergie et offrir au client la réalisation de leur projet en l'aidant à accompagner tout au long des étapes. Nous travaillons particulièrement sur des projets de grande envergure en liant l'esthétique et l'écologie dans nos constructions tout en répondant aux envies du client.

Elle regroupe plusieurs métiers dans le bâtiment pour garantir le suivi de chaque étape d'un projet en vue de sa finalisation. Les différents services de notre entreprise collaborent directement ensemble pour assurer au client la mise en œuvre de leur envie.

Nous travaillons particulièrement avec des matériaux comme le bois qui est une ressource naturelle tout en respectant l'environnement. Le choix de notre fournisseur est primordial, il doit partager la même vision de l'entreprise en fournissant des matériaux d'origine renouvelable. Nos clients attendent de nous une parfaite transparence et le respect de notre charte écologique.



Architecte et maître d'œuvre  
De maison respectueuse



Depuis 1986

# TREE HOUSE

## L'AVENIR EST NOTRE PRIORITE !

Votre bien-être... Notre accomplissement

Notre entreprise se base sur la nature et la réalisation de vos rêves les plus fous, en trouvant la solution de votre envie tout en respectant la nature. Nous associons le design grâce à des matériaux nobles qui forment une alliance de style contemporaine. Notre vision de votre projet nous importe beaucoup, c'est pour cela que nous réunissons l'ensemble des métiers indispensables pour terminer en intégralité celui-ci dans la même perspective. Nous ne conservons pas simplement des maisons mais des rêves devenus réalité et responsables de leur environnement naturel.



Siège social

72 Rue des Pins Francs,  
33200 Bordeaux

Téléphone :

05 56 35 34 35

Site internet

[www.treehouse.fr](http://www.treehouse.fr)

Siret :

1598459000015

Certification



La marque de la  
gestion forestière  
responsable



TREE HOUSE



# TREE HOUSE

Chiffres Clés

90

Employé

Projet  
réalisé 153

1986 Création  
de  
l'entrepris

63 %

De production  
d'Énergie par une  
maison par  
rapport sa propre  
la consommation

195 M

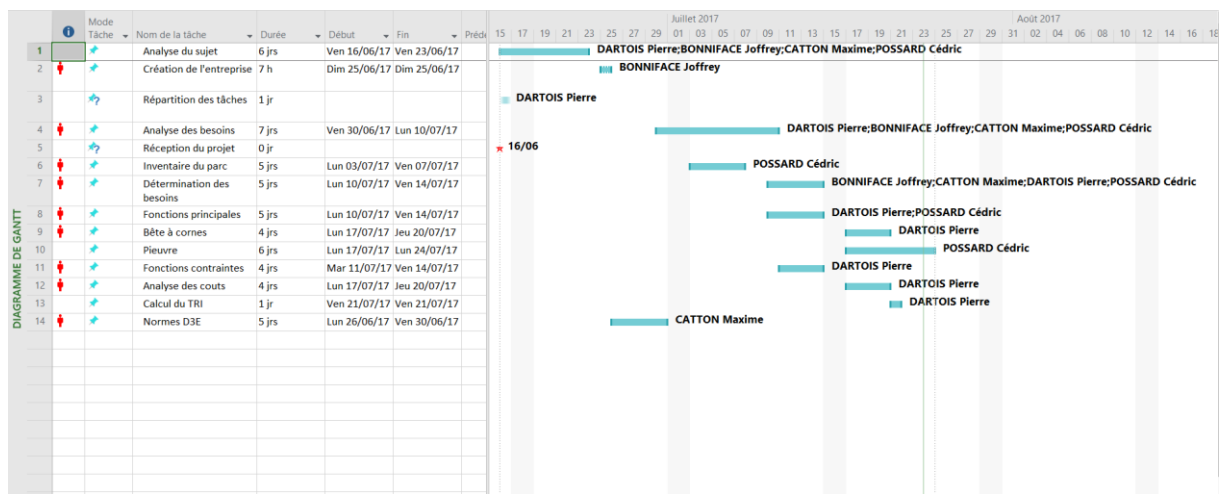
Chiffre  
d'affaire

70 % de réduction  
émission de co2 pendant  
et après la construction

150 000 KW produit sur  
une année d'origine  
renouvelable pour la  
construction d'une  
maison

# Analyse fonctionnelle

## Diagramme de GANTT



## Problématiques

L'objectif de la direction générale est de mettre en place une organisation humaine et technique afin d'anticiper au mieux l'évolution de son SI tant en termes d'exploitation au quotidien que de stratégies d'investissement.



## Quantification des pertes

### Pannes serveurs

<u>Description</u>	<u>Cout unitaire horaire</u>	<u>Défaillance moyenne /semaine (en heures)</u>	<u>Pertes annuelles estimées</u>
Absence de plan de maintenance du matériel	90 €	1h/semaine 52h/an	4680 €
Aucune gestion des incidents ni base de connaissance	60 €	1h/semaine 52h/an	3120 €
Mauvaise gestion des et contrats et garanties	150 €	1h/semaine 52h/an	7800 €
			<b>Total : 15800€</b>
Objectif de réduction de pertes			75% soit 11850€ à réduire

**Explications :** Nous nous sommes basés sur les remontées de la direction pour nous appuyer sur un modèle afin de calculer les pertes que représentent les pannes des serveurs sur 1 an. Nous savons que les pannes représentent 1heure de défaillance par semaine soit 52 heures de défaillance par an qui coûtent, au travers de l'absence de plan de maintenance du matériel, 4680€ /an. L'absence de gestion des incidents et de base de connaissance nous pénalise de 3120€ /an. Enfin, notre mauvaise gestion des contrats et des garanties nous coûte 7800€ /an, si nous nous appuyons sur un prix moyen d'intervention (qui aurait été gratuit si nous avions encore ces garanties) de 150<sup>e</sup> pour 1 technicien prestataire.

Notre objectif est de pouvoir réduire ces pertes d'exploitation à hauteur de 75 %, ce qui représenterait une réduction de coûts de 11850 € à faire.



**Pannes postes individuels**

<u>Description</u>	<u>Cout unitaire/ horaire</u>	<u>Défaillance moyenne /semaine et /an</u>	<u>Pertes annuelles estimées</u>
Absence de plan de maintenance du matériel (maintenance technicien)	60 €	4 heures /semaine 208 h /an	12 530 €
Absence de plan de maintenance du matériel (PC HS)	700 €	5 PC HS par an en moyenne	3500 €
Aucune gestion des incidents ni base de connaissance	60 €	1 heure /semaine 52h /an	4740 €
Mauvaise gestion des contrats et garanties	150 €	4 heures /semaine 208 heures /an	31 200 €
Pertes de temps lors des dépannages	30 €	2 heures /semaines 104 heures /an	3120 €
<b><u>Total</u></b>			55 090 €
<b><u>Objectifs de réduction des pertes</u></b>			75 % soit 41 317 € à réduire





**Explication :** Nous nous sommes basés sur les remontées de la direction pour nous baser sur un modèle : Nous savons que les pannes des postes nous coûtent en termes de temps, 4 h de perte d'exploitation par semaine, soit 208 heures sur une année, évaluée à 12530<sup>e</sup> de pertes sur 1 an, en comptant l'intervention d'au moins 2 techniciens.

Nous savons également que nous perdons en moyenne 2h pour gérer un incident.

La mauvaise gestion de nos contrats et des garanties prévues par ces contrats, nous oblige à faire appel à des prestataires extérieurs qui fixent leurs prix d'intervention à environ 150<sup>e</sup> /heure.

Nous avons également fixé une moyenne de remplacement des postes HS à 5 par an. Avec un prix moyen de 700 euros, cela nous fait dépenser 3500 € de rachat de poste par an.

#### **Amendes D3E**

<b>Description</b>	Amende forfaitaire	Nombre d'équipement	Amende encourue
Aucune contribution à la collecte et au traitement des D3E	1500 € / équipement	82	123 000 €

**Explications :** Nous savons que nous sommes en infraction vis-à-vis des normes D3E (définitions en annexe et dans le glossaire) puisque nous possédons actuellement un stock de vieilles machines qu'il faudrait recycler car nous risquons une amende de 1500€ par appareil concerné lorsque nous ne contribuons pas à la collecte et au traitement de ces déchets électroniques.

Nous avons actuellement en stock 82 équipements (PC fixes et écrans) qui datent du dernier remplacement d'une partie du parc informatique et dont nous ne nous servons plus.

Si nous ne faisons pas le nécessaire rapidement, en respectant les normes D3E, nous risquons une amende de 123 000 €.

Nous comptons nous mettre aux normes et ainsi pouvoir réduire les pertes de 100%.



**Pertes d'exploitation annuelles estimées**

<b><u>Description</u></b>	<b><u>Cout unitaire horaire</u></b>	<b><u>Défaillance moyenne</u></b>	<b><u>Pertes totales</u></b>
Absence de plan de continuité d'activité (Pannes Serveurs)	2 804,17 €	52 heures /an	145 816,84€
Absence de plan de continuité d'activité (Pannes PC)	30 €	156 heures /an	4680 €
<b><u>Total</u></b>			150 496,814 €
<b><u>Objectif réduction de pertes</u></b>			75%  Soit une réduction de  112 872, 61 €

**Explications :** Toutes les pannes des serveurs et des PC ainsi que les pertes de temps lors des interventions entraînent une perte d'exploitation des données. Nous estimons que ces pertes d'exploitation coutent en 1 heure 30€ /personne.

Ces incidents ne peuvent être réduit qu'en partie, nous estimons pouvoir réduire les pertes d'exploitations liées à la mauvaise gestion de notre parc informatique et à l'addition des incidents, de 60%. Concernant les serveurs, leur panne impact l'entreprise toute entière, donc tous les salariés sont impactés par cette défaillance ce qui nous donne une perte d'exploitation de 2700 € par heure, soit au total 140 400€ sur l'année. Nous savons qu'une journée sans utiliser de serveur nous coute 2500 € de pertes. Nous savons également que la défaillance hebdomadaire horaire de ces serveurs représente 104,17 €. Pour 52 heure sur une année, nous estimons la perte à 5416,84€, auquel nous ajoutons les pertes d'exploitation des données par les salariés de 140 400, soit un total des pertes de 145 816,84 €. Notre avons fixé un objectif de réduction de ces pertes à hauteur de 75%. Nous avons donc à réduire 112 872, 61 €.

Nous pouvons également dégager un budget d'environ 180 000 €.



## Fonctions Principales

### Critères d'échanges :

- 1 : Dispensable
- 2 : Moyennement important
- 3 : Important
- 4 : Très Important
- 5 : Indispensable

### **1- Gestion du Parc Informatique**

- 1-1 : Le système permet à l'utilisateur de gérer le recyclage.
  - Utilisateurs :
    - Service Informatique, 4 experts en Informatique, interne à l'entreprise.
    - Responsable informatique, s'occupe de la gestion globale de son service et des contrats.
  - Recyclage : Contribuer à la collecte sélective et au traitement des D3E.
  - Gérer : Stocker et envoyer au recyclage.
    - Critère d'estime :
      - Praticité
      - Respect des normes
    - Critère d'échange : 5 (risque d'amende)



- 1-2 : Le système permet à l'utilisateur de référencer les moyens informatiques.
  - Utilisateurs :
    - Service Informatique, 4 experts en Informatique, interne à l'entreprise.
    - Responsable informatique, s'occupe de la gestion globale de son service et des contrats.
  - Moyens informatiques : Ensemble des équipements informatiques logiciel/matériel, mis à disposition des utilisateurs.
  - Référencer : Classification des moyens informatiques.
    - Critère d'estime
      - Accessibilité
      - Fiabilité
    - Critère d'échange : 5
  
- 1-3 : Le système permet à l'utilisateur d'assigner un élément du parc informatique.
  - Utilisateurs :
    - Service Informatique, 4 experts en Informatique, interne à l'entreprise.
    - Responsable informatique, s'occupe de la gestion globale de son service et des contrats.
  - Élément du parc : Logiciel ou matériel.
  - Assigner : Lié un matériel/logiciel à un utilisateur.
    - Critère d'estime
      - Organisé
      - Fiabilité
    - Critère d'échange : 3



- 1-4 : Le système permet à l'utilisateur de localiser un inter-acteur du système.
  - Utilisateur :  
Service Informatique, 4 experts en Informatique, interne à l'entreprise.
  - Responsable informatique, s'occupe de la gestion globale de son service et des contrats.
  - Inter-acteur :  
Un utilisateur : Salariés de l'entreprise, 86 personnes de 18 à 62 ans, aucun handicap réel.
  - Un matériel : Un poste de travail, un écran, une imprimante, un serveur...
- Localiser : Retrouver sur le site, la position exacte d'un utilisateur ou d'un matériel.
  - Critère d'estime
    - Organisé
    - Pratique
  - Critère d'échange : 5
- 1.5 : Le système permet à l'utilisateur d'assurer le suivi du parc informatique.
  - Utilisateur : Service Informatique, 4 experts en Informatique, interne à l'entreprise.
  - Parc Informatique : Ensemble des moyens informatiques de l'entreprise.
  - Assurer le suivi : Se charger du contrôle/traitement du parc informatique.
    - Critère d'estime
      - Organisé
      - Intuitif
    - Critère d'échange : 4



- 1-6 : Le système permet à l'utilisateur de gérer les contrats externes.
  - Utilisateur : Service Informatique, 4 experts en Informatique, interne à l'entreprise.
  - Contrats externes : Contrat nous liants aux prestataires.
  - Gérer : Contrôle/gestion des contrats.
    - Critère d'estime
      - Organisé
      - Intuitif
    - Critère d'échange : 5



## 2- Gestion des données

- 2-1 : Le système permet à l'utilisateur de réaliser des sauvegardes distantes.
  - Utilisateurs :
    - Salariés de l'entreprise, 86 personnes de 18 à 62 ans, aucun handicap réel, présent dans les locaux, entre 7h et 20h.
    - Service Informatique, 4 experts en Informatique, interne à l'entreprise.
  - Sauvegardes distantes : Dupliquer et mettre en sécurité ses données sur un support externe.
  - Planifier : A réaliser de manière automatique.
    - Critère d'estime
      - Fiabilité
      - Rapidité
      - Automatisé
      - Discretion
    - Critère d'échange : 4
  
- 2-2 : Le système permet à l'utilisateur de gérer l'intégrité des données
  - Utilisateurs :
    - Service Informatique, 4 experts en Informatique, interne à l'entreprise.
  - Intégrité : Cohérence, fiabilité, pertinence des données
  - Gérer : Permettre à l'utilisateur de mettre en sécurité et d'assurer le confort des données.
    - Critère d'estime
      - Pratique
      - Fiable
      - Sécurisé
    - Critère d'échange : 5



### 3- Gestion des Fournisseurs

- 3-1 : Le système permet à l'utilisateur de gérer la récupération du matériel usagé
  - Utilisateur :
    - Service Informatique, 4 experts en Informatique, interne à l'entreprise.
  - Matériel usagé : Matériel ne fonctionnant plus ou n'ayant plus d'utilité.
  - Gérer : S'occupe de la planification auprès du Fournisseur et devra le guider.
    - Critère d'estime
      - Ergonomique
      - Respect des normes
    - Critère d'échange : 4
  
- 3-2 : Le système permet à l'utilisateur de gérer les interventions sur le Parc Informatique
  - Utilisateur :
    - Service Informatique, 4 experts en Informatique, interne à l'entreprise.
  - Intervention : Le Fournisseur se déplacera dans les locaux pour analyser et réparer le problème en cas de nécessité.
  - Gérer : S'occupe de la planification auprès du Fournisseur et devra le guider.
    - Critère d'estime
      - Accessibilité
      - Ergonomie
      - Sécurisé
    - Critère d'échange : 5





#### 4- Gestion des utilisateurs

- 4-1 : Le système permet à l'utilisateur de demander l'accès aux moyens informatiques
  - Utilisateur :
    - Salariés de l'entreprise, 86 personnes de 18 à 62 ans, aucun handicap réel, présent dans les locaux, entre 7h et 20h.
  - Moyens informatiques : Ensemble des équipements informatiques logiciel/matériel, mis à disposition des utilisateurs.
  - Demander : Effectue une demande auprès du Service Informatique pour accéder à certains besoins, si l'Utilisateur est autorisé alors il se verra attribué d'un accès à sa demande.
    - Critère d'estime
      - Accessible
      - Intuitif
    - Critère d'échange : 3
  
- 4-2 : Le système permet à l'utilisateur d'assigner des droits.
  - Utilisateur :
    - Service Informatique, 4 experts en Informatique, interne à l'entreprise.
  - Droits : Autorisations donnés à un USER.
  - Assigner : Attribuer ou prescrire à un utilisateur salarié les droits dont il est éligible.
    - Critère d'estime
      - Intuitif
      - Sécurisé
    - Critère d'échange : 3



## 5- Gestion des incidents/demandes

- 5-1 : Le système permet à l'utilisateur de créer une demande d'assistance
  - Utilisateur :
    - Salariés de l'entreprise, 86 personnes de 18 à 62 ans, aucun handicap réel, présent dans les locaux, entre 7h et 20h.
  - Demande d'assistance : Le salarié envoie un formulaire vers le service informatique à propos d'une demande d'aide, dans lequel il détaillera les informations nécessaires à l'intervention.
  - Créer : L'utilisateur informe de sa demande d'assistance.
    - Critère d'estime
      - Accessible
      - Ergonomique
      - Intuitif
      - Aux couleurs de l'entreprise
    - Critère d'échange : 5
  
- 5-2 : Le système permet à l'utilisateur de créer une demande d'assistance
  - Utilisateur :
    - Service Informatique, 4 experts en Informatique, interne à l'entreprise.
    - Responsable informatique, s'occupe de la gestion globale de son service et des contrats.
  - Demande d'assistance : Envoie d'un formulaire, depuis leur poste présent sur le réseau et dans les horaires de travail, au niveau du Service Informatique à propos d'une demande d'aide dans laquelle sont spécifiés tous les matériels ainsi que les logiciels.
  - Créer : L'utilisateur informe de sa demande d'assistance chez le Fournisseur.
    - Critère d'estime
      - Intuitif



- Fiable
  - Simple d'utilisation
  - Aux couleurs de l'entreprise
  - Critère d'échange : 5
- 5-3 : Le système permet à l'utilisateur d'être alerté d'une demande d'assistance
  - Utilisateur :
    - Service Informatique, 4 experts en Informatique, interne à l'entreprise.
    - Responsable informatique, s'occupe de la gestion globale de son service et des contrats.
  - Demande d'assistance : Envoie du formulaire de demande d'assistance d'un usager.
  - Alerter : Préviens le support informatique d'une demande d'assistance à l'aide d'un signal sonore dans leur local et d'une notification.
    - Critère d'estime
      - Intuitif
      - Fiable
      - Aux couleurs de l'entreprise
    - Critère d'échange : 5
- 5-4 : Le système permet à l'utilisateur de suivre l'avancement de sa demande d'assistance
  - Utilisateur :
    - Salariés de l'entreprise, 86 personnes de 18 à 62 ans, aucun handicap réel, présent dans les locaux, entre 7h et 20h.
  - Demande d'assistance : Envoie d'un formulaire, depuis leur poste en réseau et dans les horaires de travail, au niveau du Service Informatique à propos d'une demande d'aide dans laquelle sont spécifiés tous les matériels ainsi que les logiciels.



- Suivre : Ensemble d'opérations consistant à suivre et à contrôler un processus pour parvenir dans les meilleures conditions au résultat recherché.
  - Critère d'estime
    - Intuitif
    - Epuré
    - Aux couleurs de l'entreprise
  - Critère d'échange : 4
  
- 5-5 : Le système permet à l'utilisateur de traiter une demande d'assistance
  - Utilisateur :
    - Service Informatique, 4 experts en Informatique, interne à l'entreprise.
    - Responsable informatique, s'occupe de la gestion globale de son service et des contrats.
  - Demande d'assistance : Envoie d'un formulaire, depuis leur poste en réseau et dans les horaires de travail, au niveau du Service Informatique à propos d'une demande d'aide dans laquelle sont spécifiés tous les matériels ainsi que les logiciels.
  - Traiter : Permet de prendre en charge la demande d'assistance, de rendre compte de ses actions au fur et à mesure afin que l'USER puisse être informé de l'avancement, et permet donc de clôturer la demande une fois que celle-ci acheminée.
    - Critère d'estime
      - Fiabilité
      - Rapidité
      - Aux couleurs de l'entreprise
    - Critère d'échange : 5



- 5-6 : Le système permet à l'utilisateur de référencer les moyens informatiques.
  - Utilisateur :
    - Service Informatique, 4 experts en Informatique, interne à l'entreprise.
    - Responsable informatique, s'occupe de la gestion globale de son service et des contrats.
  - Moyens informatiques : Seront référencés tous les logiciels ainsi que tous les matériels interagissant avec le système.
  - Référencer : Attribuer un numéro, un code qui sert de désignation pour chaque élément du système.
    - Critère d'estime
      - Praticité
      - Organisé
      - Aux couleurs de l'entreprise
    - Critère d'échange : 4
  
- 5-7 : Le système permet à l'utilisateur de rechercher l'historique des demandes d'assistance
  - Utilisateur :
    - Responsable informatique, s'occupe de la gestion globale de son service et des contrats.
    - Service Informatique, 4 experts en Informatique, interne à l'entreprise.
  - Historique : Historique des demandes d'assistance.
  - Rechercher : Tentative d'obtenir ou de trouver quelque chose.
    - Critère d'estime
      - Organisé
      - Pratique
      - Rapidité
      - Aux couleurs de l'entreprise



- Critère d'échange : 5
- 5-8 : Le système permet à l'utilisateur de réaliser des statistiques sur les demandes d'assistance.
  - Utilisateur :
    - Responsable informatique, s'occupe de la gestion globale de son service et des contrats.
  - Demandes d'assistance : Envoie d'un formulaire, depuis leur poste en réseau et dans les horaires de travail, au niveau du Service Informatique à propos d'une demande d'aide dans laquelle sont spécifiés tous les matériels ainsi que les logiciels.
  - Réaliser des statistiques : Prend en compte tous les éléments sélectionnés et les mets sous forme de graphique afin de pouvoir faire un comparatif chaque mois/trimestres/semestres ou encore années.
    - Critère d'échange
      - Organisé
      - Pratique
    - Critère d'échange : 3



## Fonctions Contraintes

- Le système doit respecter les normes
  - Critère d'usage :
    - Respecter : Les futures installations doivent être en adéquation avec les normes
    - Normes : Environnementales, Électriques
    - Critère d'estime :
      - Respect
      - Compatibilité
  - Critère d'échange : 5
  
- Le système ne doit pas perturber le travail des usagers
  - Critère d'usage
    - Usagers : Les salariés qui ne sont pas Users du système mais qui sont amenés à côtoyer le système de près
    - Perturber : Le système ne doit pas créer de nuisances qui altérerait les conditions de travail de l'utilisateur
  - Critère d'estime :
    - Ergonomique
    - Respect
  - Critère d'échange : 5



- Le système doit être adapté aux dimensions des bâtiments de la société
  - Critère d'usage :
    - Dimensions : Nous ne devons pas casser de murs, agrandir de pièces, de portes, etc... pour mettre en place le nouveau système
    - Le système ne doit pas modifier les locaux
  - Critère d'estime :
    - Respect des dimensions
    - Ergonomie
  - Critère d'échange : 5
  
- Le système doit résister aux agressions externes
  - Critère d'usage
    - Résister : Ne peut pas être dégradé.
    - Agression externe : Toute chose nocive aux bons comportements du système.
  - Critère d'estime :
    - Sécurisé
    - Fiable
  - Critère d'échange : 5





## TRI

Le temps de retour sur investissement se calcul de cette manière : Budget \* pourcentage de gains attendus

$$= 180\ 000 * 0.75$$

$$= 135\ 000^e$$

$$\text{Gains/mois} = 135\ 000/12 = 11\ 250^e$$

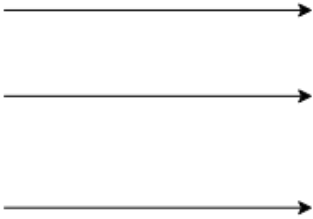
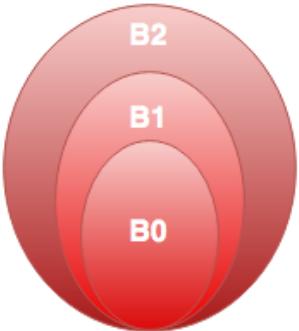
$$\text{TRI} = 180\ 000/11\ 250$$

$$= 16$$

Nous avons un TRI de 16 mois soit environ 1 an et demi.



# Risque de disparition des besoins



B2 : Besoin réalisable à long terme : Assurer la continuité de la croissance de notre entreprise – 3 ans

B1 : Besoin réalisable à moyen terme : Exploiter au mieux les ressources informatiques – 1 an

B0 : Besoin réalisable à court terme : Améliorations de la gestion des incidents – 6 mois



# Cahier des charges fonctionnel

## Cycle de vie

N° Fonction principale	Nom FP	Installation	Configuration	Utilisation	Maintenance	Fin de vie	Echange
FP 1-1	Le système permet à l'utilisateur de gérer le recyclage	-	X	X	X	-	5
FP 1-2	Le système permet à l'utilisateur de référencer les moyens informatiques	-	-	X	-	-	5
FP 1-3	Le système permet à l'utilisateur d'assigner un élément du parc informatique	-	-	X	-	-	5
FP 1-4	Le système permet à l'utilisateur de localiser	-	-	X	-	-	5
FP 1-5	Le système permet à l'utilisateur d'assurer le suivi du parc informatique	-	X	X	X	-	5
FP 1-6	Le système permet à l'utilisateur de gérer les contrats externes	-	X	X	X	-	3



FP 2-1	Le système permet à l'utilisateur de sauvegarder localement	-	-	X	-	-	2
FP 2-2	Le système permet à l'utilisateur de sauvegarder les données sur les serveurs	-	-	X	-	-	5
FP 2-3	Le système permet à l'utilisateur de gérer l'intégrité des données	-	-	X	-	-	5
FP 2-4	Le système permet à l'utilisateur de gérer la pérennité des données	-	-	X	-	-	5
FP 3-1	Le système permet à l'utilisateur de gérer la récupération du matériel usagé	-	X	X	X	-	3
FP 3-2	Le système permet à l'utilisateur de gérer l'intervention sur le Parc Informatique	-	X	X	X	-	3
FP 4-1	Le système permet à l'utilisateur de demander l'accès aux moyens informatique	-	-	X	-	-	4
FP 4-2	Le système permet à l'utilisateur d'assigner les droits	-	-	X	-	-	5



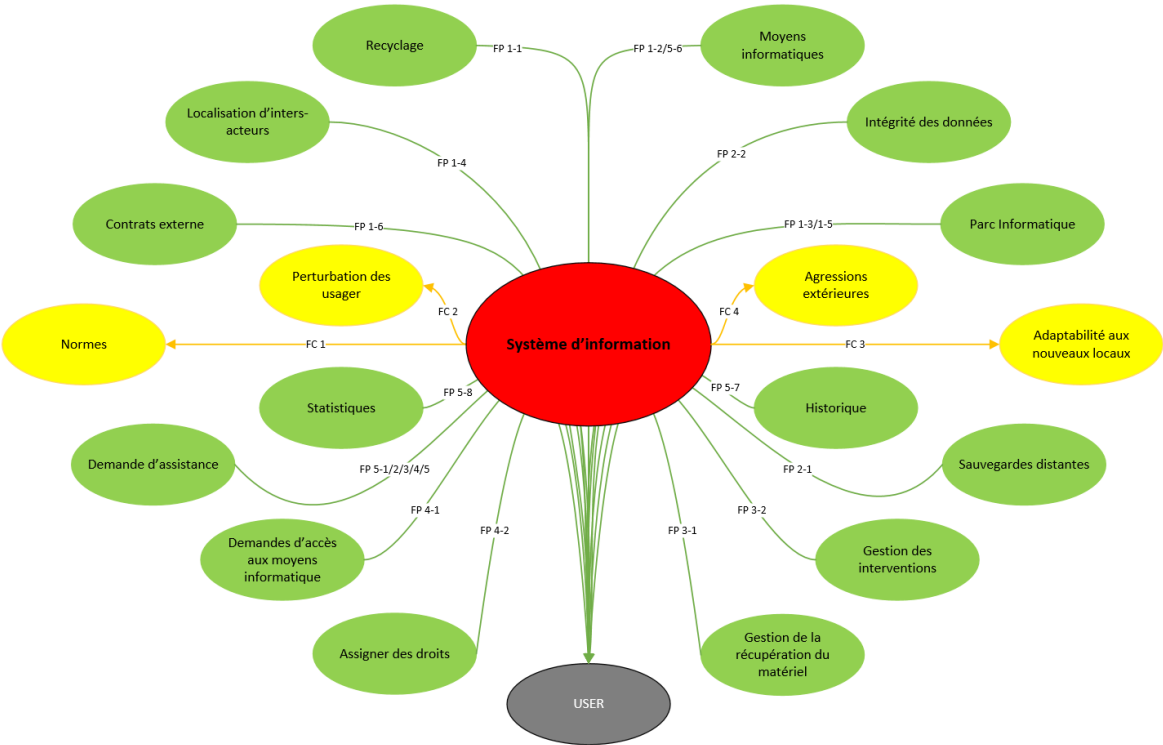
FP 5-1	Le système permet à l'utilisateur de créer une demande d'assistance	-	X	X	X	-	5
FP 5-2	Le système permet à l'utilisateur de créer une demande d'assistance	-	X	X	X	-	5
FP 5-3	Le système permet à l'utilisateur d'être alerter d'une demande d'assistance	X	X	X	X	-	5
FP 5-4	Le système permet à l'utilisateur de suivre l'avancement de sa demande d'assistance	-	X	X	-	-	3
FP 5-5	Le système permet à l'utilisateur de traiter une demande d'assistance	-	-	X	-	-	5
FP 5-6	Le système permet à l'utilisateur de référencer les moyens informatiques	-	-	X	-	-	5
FP 5-7	Le système permet à l'utilisateur de rechercher l'historique	-	-	X	-	-	4
FP 5-8	Le système permet à l'utilisateur de réaliser des statistiques	-	X	X	X	-	5



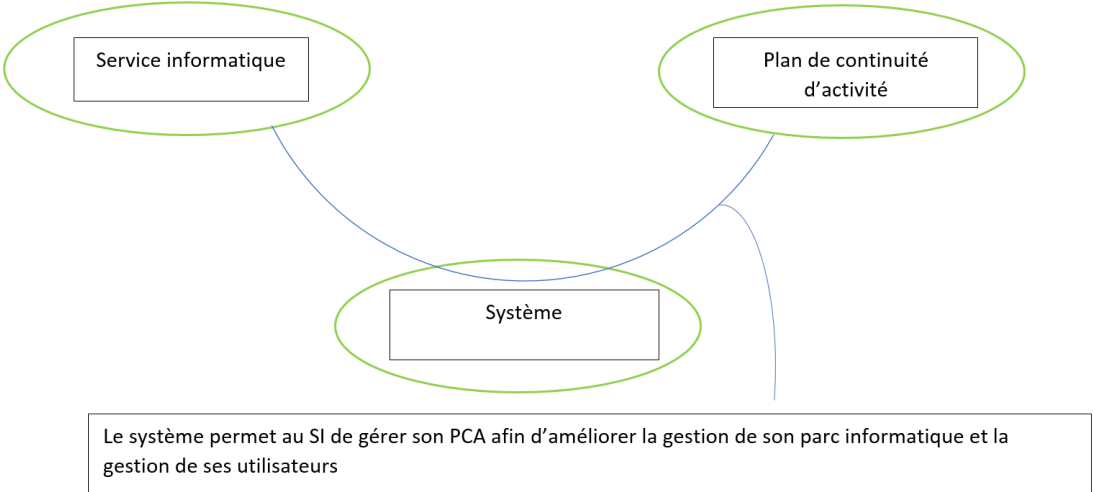
N° Fonction contraintes	Nom FC	Installation	Configuration	Utilisation	Maintenance	Fin de vie	Echange
FC 1	Le système doit respecter les normes	X	X	X	X	X	5
FC 2	Le système doit respecter les compétences de l'utilisateur	X	X	X	X	X	4
FC 3	Le système doit respecter l'ergonomie	X	X	X	X	X	4
FC 4	Le système doit s'intégrer au système existant	X	X	X	X	-	5
FC 5	Le système ne doit pas perturber le travail des usagers	X	X	X	X	-	5
FC 6	Le système doit être adapté aux dimensions des bâtiments de la société	X	X	X	X	X	5



# Pieuvre



# Bête à cornes





## Fonctions présentées

### **FP :**

#### **1- Gestion du Parc Informatique**

- 1-1 : Le système permet à l'utilisateur de gérer le recyclage.
  - Utilisateurs :
    - Service Informatique, 4 experts en Informatique, interne à l'entreprise.
    - Responsable informatique, s'occupe de la gestion globale de son service et des contrats.
  - Recyclage : Contribuer à la collecte sélective et au traitement des D3E.
  - Gérer : Stocker et envoyer au recyclage.
    - Critère d'estime :
      - Praticité
      - Respect des normes
    - Critère d'échange : 5 (risque d'amende)

#### **3- Gestion des fournisseurs**

- 3-2 : Le système permet à l'utilisateur de gérer les interventions sur le Parc Informatique
  - Utilisateur :
    - Service Informatique, 4 experts en Informatique, interne à l'entreprise.
  - Intervention : Le Fournisseur se déplacera dans les locaux pour analyser et réparer le problème en cas de nécessité.
  - Gérer : S'occupe de la planification auprès du Fournisseur et devra le guider.
    - Critère d'estime
      - Accessibilité
      - Ergonomie
      - Sécurisé
    - Critère d'échange : 5

#### **4- Gestion des utilisateurs**

- 4-2 : Le système permet à l'utilisateur d'assigner des droits.
  - Utilisateur :
    - Service Informatique, 4 experts en Informatique, interne à l'entreprise.
  - Droits : Autorisations données à un USER.
  - Assigner : Attribuer ou prescrire à un utilisateur salarié les droits dont il est éligible.
    - Critère d'estime
      - Intuitif
      - Sécurisé
    - Critère d'échange : 3



## 5 -Gestion des incidents/demandes

- 5-5 : Le système permet à l'utilisateur de traiter une demande d'assistance
  - Utilisateur :
    - Service Informatique, 4 experts en Informatique, interne à l'entreprise.
    - Responsable informatique, s'occupe de la gestion globale de son service et des contrats.
  - Demande d'assistance : Envoie d'un formulaire, depuis leur poste en réseau et dans les horaires de travail, au niveau du Service Informatique à propos d'une demande d'aide dans laquelle sont spécifiés tous les matériels ainsi que les logiciels.
  - Traiter : Permet de prendre en charge la demande d'assistance, de rendre compte de ses actions au fur et à mesure afin que l'USER puisse être informé de l'avancement, et permet donc de clôturer la demande une fois que celle-ci acheminée.
    - Critère d'estime
      - Fiabilité
      - Rapidité
      - Aux couleurs de l'entreprise
    - Critère d'échange : 5



## FC :

- Le système doit respecter les normes
  - Critère d'usage :
    - Respecter : Les futures installations doivent être en adéquation avec les normes
    - Normes : Environnementales, Électriques
    - Critère d'estime :
      - Respect
      - Compatibilité
  - Critère d'échange : 5
- Le système ne doit pas perturber le travail des usagers
  - Critère d'usage
    - Usagers : Les salariés qui ne sont pas Users du système mais qui sont amenés à côtoyer le système de près
    - Perturber : Le système ne doit pas créer de nuisances qui altérerait les conditions de travail de l'utilisateur
  - Critère d'estime :
    - Ergonomique
    - Respect
  - Critère d'échange : 5
- Le système doit être adapté aux dimensions des bâtiments de la société
  - Critère d'usage :
    - Dimensions : Nous ne devons pas casser de murs, agrandir de pièces, de portes, etc... pour mettre en place le nouveau système
    - Le système ne doit pas modifier les locaux
  - Critère d'estime :
    - Respect des dimensions
    - Ergonomie
  - Critère d'échange : 5
- Le système doit résister aux agressions externes
  - Critère d'usage
    - Résister : Ne peut pas être dégradé.
    - Agression externe : Toute chose nocive aux bons comportements du système.
  - Critère d'estime :
    - Sécurisé
    - Fiable
  - Critère d'échange : 5



# Annexes

## Inventaire de l'existant

Parc Informatique	Quantité	Système d'exploitation	Capacité mémoire	Capacité processeur	Mémoire disque dur
<b>Postes fixe :</b>					
HP	19	Windows 7 Pro			
DELL	22	Windows XP Pro			
NEC	12	Windows XP Pro			
INTEL	10	Windows Vista Pro			
TOSHIBA	14	Windows Vista Pro			
<b>Total :</b>	<b>77</b>				
<b>Postes portable :</b>					
TERRA	12	Windows Vista Pro			
	1	Windows 7 Pro			
<b>Total :</b>	<b>13</b>				
<b>Écrans :</b>					
NEC	12				
Iiyama	10				
NO NAME	22				
HP L1506x	19				
ASUS MB168B	14				
<b>Total :</b>	<b>77</b>				
<b>Imprimantes :</b>					
Canon	3				
HP	2				
Samsung	1				
<b>Total :</b>	<b>6</b>				
<b>Serveur :</b>					
Fujitsu PRIMERGY	1	Windows 2008 R1	8Go (256Go de capacité maximale) - DDR3 SDRAM	1 x Intel Xeon E5-2420 / 1.9 GHz (6 cœurs)	SATA-300Go - SAS-2
<b>Total :</b>	<b>1</b>				
<b>Switch :</b>					
Cisco SF 200-24P	6				
<b>Total :</b>	<b>6</b>				
<b>Routeur :</b>					
D-Link DSR-250N	2				
<b>Total :</b>	<b>2</b>				



Nom	Modèle	S/N	Date d'achat	Fin de garantie	Fournisseurs	Contrat de maintenance	Eco participation	Service
EC1	NEC LC17M	DRTLCD14346	15/02/2009	15/02/2012	Darty	Expiré	Oui	Comptabilité
EC2	NEC LC17M	DRTLCD14347	15/02/2009	15/02/2012	Darty	Expiré	Oui	Comptabilité
EC3	NEC LC17M	DRTLCD14348	15/02/2009	15/02/2012	Darty	Expiré	Oui	Comptabilité
EC4	ASUS MB168B	BLGASS16843	20/07/2009	20/07/2012	Boulangier	Expiré	Non	Comptabilité
EC5	ASUS MB168B	BLGASS16844	20/07/2009	20/07/2012	Boulangier	Expiré	Non	Comptabilité
EC6	HP L1506x	CBTK12K3574	01/01/2014	01/01/2017	Cybertek	Expiré	Non	Comptabilité
EC7	NEC LC17M	DRTLCD14349	15/02/2009	15/02/2012	Darty	Expiré	Oui	Comptabilité
EC8	HP L1506x	CBTK12K3575	01/01/2014	01/01/2017	Cybertek	Expiré	Non	Comptabilité
EC9	NO NAME 17 POUCES		15/10/2008	15/10/2011	Cdiscount	Expiré	Non	Comptabilité
EC10	ASUS MB168B	BLGASS16845	20/07/2009	20/07/2012	Boulangier	Expiré	Non	Comptabilité
EC11	ASUS MB168B	BLGASS16846	20/07/2009	20/07/2012	Boulangier	Expiré	Non	Comptabilité
EC12	HP L1506x	CBTK12K3576	01/01/2014	01/01/2017	Cybertek	Expiré	Non	Comptabilité
EC13	ASUS MB168B	BLGASS16847	20/07/2009	20/07/2012	Boulangier	Expiré	Non	Commerciaux
EC14	NEC LC17M	DRTLCD14350	15/02/2009	15/02/2012	Darty	Expiré	Oui	Commerciaux
EC15	NEC LC17M	DRTLCD14351	15/02/2009	15/02/2012	Darty	Expiré	Oui	Commerciaux
EC16	NEC LC17M	DRTLCD14352	15/02/2009	15/02/2012	Darty	Expiré	Oui	Commerciaux
EC17	HP L1506x	CBTK12K3577	01/01/2014	01/01/2017	Cybertek	Expiré	Non	Commerciaux
EC18	HP L1506x	CBTK12K3578	01/01/2014	01/01/2017	Cybertek	Expiré	Non	Commerciaux
EC19	NEC LC17M	DRTLCD14353	15/02/2009	15/02/2012	Darty	Expiré	Oui	Commerciaux
EC20	ASUS MB168B	BLGASS16848	20/07/2009	20/07/2012	Boulangier	Expiré	Non	Commerciaux
EC21	HP L1506x	CBTK12K3579	01/01/2014	01/01/2017	Cybertek	Expiré	Non	Commerciaux
EC22	NO NAME 17 POUCES		15/10/2008	15/10/2011	Cdiscount	Expiré	Non	Commerciaux
EC23	NO NAME 17 POUCES		15/10/2008	15/10/2011	Cdiscount	Expiré	Non	Logistique
EC24	HP L1506x	CBTK12K3580	01/01/2014	01/01/2017	Cybertek	Expiré	Non	Logistique
EC25	ASUS MB168B	BLGASS16849	20/07/2009	20/07/2012	Boulangier	Expiré	Non	Logistique
EC26	NO NAME 17 POUCES		15/10/2008	15/10/2011	Cdiscount	Expiré	Non	Logistique
EC27	HP L1506x	CBTK12K3581	01/01/2014	01/01/2017	Cybertek	Expiré	Non	Logistique
EC28	ASUS MB168B	BLGASS16850	20/07/2009	20/07/2012	Boulangier	Expiré	Non	Logistique
EC29	ASUS MB168B	BLGASS16851	20/07/2009	20/07/2012	Boulangier	Expiré	Non	Logistique
EC30	NO NAME 17 POUCES		15/10/2008	15/10/2011	Cdiscount	Expiré	Non	Logistique
EC31	NO NAME 17 POUCES		15/10/2008	15/10/2011	Cdiscount	Expiré	Non	Logistique
EC32	ASUS MB168B	BLGASS16852	20/07/2009	20/07/2012	Boulangier	Expiré	Non	Achat
EC33	ASUS MB168B	BLGASS16853	20/07/2009	20/07/2012	Boulangier	Expiré	Non	Achat
EC34	HP L1506x	CBTK12K3582	01/01/2014	01/01/2017	Cybertek	Expiré	Non	Achat



	NO NAME 17							
EC35	POUCES		15/10/2008	15/10/2011	Cdiscount	Expiré	Non	Achat
EC36	HP L1506x	CBTK12K3583	01/01/2014	01/01/2017	Cybertek	Expiré	Non	Achat
EC37	HP L1506x	CBTK12K3584	01/01/2014	01/01/2017	Cybertek	Expiré	Non	Achat
EC38	HP L1506x	CBTK12K3585	01/01/2014	01/01/2017	Cybertek	Expiré	Non	Achat
	NO NAME 17							
EC39	POUCES		15/10/2008	15/10/2011	Cdiscount	Expiré	Non	Achat
	NO NAME 17							
EC40	POUCES		15/10/2008	15/10/2011	Cdiscount	Expiré	Non	Achat
	NO NAME 17							
EC41	POUCES		15/10/2008	15/10/2011	Cdiscount	Expiré	Non	Achat
	NO NAME 17							
EC42	POUCES		15/10/2008	15/10/2011	Cdiscount	Expiré	Non	Achat
EC43	ASUS MB168B	BLGASS16854	20/07/2009	20/07/2012	Boulangier	Expiré	Non	Achat
	NO NAME 17							
EC44	POUCES		15/10/2008	15/10/2011	Cdiscount	Expiré	Non	Achat
EC45	ASUS MB168B	BLGASS16855	20/07/2009	20/07/2012	Boulangier	Expiré	Non	Achat
	NO NAME 17							
EC46	POUCES		15/10/2008	15/10/2011	Cdiscount	Expiré	Non	Achat
	liyama Prolite							
EC47	E2083HD-GB1	FNCIIM16732	25/12/2012	25/12/2015	FNAC	Expiré	Oui	S.A.V
	liyama Prolite							
EC48	E2083HD-GB1	FNCIIM16733	25/12/2012	25/12/2015	FNAC	Expiré	Oui	S.A.V
EC49	HP L1506x	CBTK12K3586	01/01/2014	01/01/2017	Cybertek	Expiré	Non	S.A.V
	NO NAME 17							
EC50	POUCES		15/10/2008	15/10/2011	Cdiscount	Expiré	Non	S.A.V
	NO NAME 17							
EC51	POUCES		15/10/2008	15/10/2011	Cdiscount	Expiré	Non	S.A.V
	liyama Prolite							
EC52	E2083HD-GB1	FNCIIM16734	25/12/2012	25/12/2015	FNAC	Expiré	Oui	S.A.V
EC53	HP L1506x	CBTK12K3587	01/01/2014	01/01/2017	Cybertek	Expiré	Non	S.A.V
	liyama Prolite							
EC54	E2083HD-GB1	FNCIIM16735	25/12/2012	25/12/2015	FNAC	Expiré	Oui	S.A.V
	NO NAME 17							
EC55	POUCES		15/10/2008	15/10/2011	Cdiscount	Expiré	Non	S.A.V
	NO NAME 17							
EC56	POUCES		15/10/2008	15/10/2011	Cdiscount	Expiré	Non	S.A.V
	NO NAME 17							
EC57	POUCES		15/10/2008	15/10/2011	Cdiscount	Expiré	Non	Administratif
	NO NAME 17							
EC58	POUCES		15/10/2008	15/10/2011	Cdiscount	Expiré	Non	Administratif
	NO NAME 17							
EC59	POUCES		15/10/2008	15/10/2011	Cdiscount	Expiré	Non	Administratif
EC60	HP L1506x	CBTK12K3588	01/01/2014	01/01/2017	Cybertek	Expiré	Non	Administratif
EC61	ASUS MB168B	BLGASS16856	20/07/2009	20/07/2012	Boulangier	Expiré	Non	Administratif
EC62	HP L1506x	CBTK12K3589	01/01/2014	01/01/2017	Cybertek	Expiré	Non	Administratif



EC63	liyama Prolite E2083HD-GB1 NO NAME 17	FNCIIM16736	25/12/2012	25/12/2015	FNAC	Expiré	Oui	Administratif
EC64	POUCES NO NAME 17		15/10/2008	15/10/2011	Cdiscount	Expiré	Non	Administratif
EC65	POUCES		15/10/2008	15/10/2011	Cdiscount	Expiré	Non	Administratif
EC66	HP L1506x	CBTK12K3590	01/01/2014	01/01/2017	Cybertek	Expiré	Non	Administratif
EC67	liyama Prolite E2083HD-GB1	FNCIIM16737	25/12/2012	25/12/2015	FNAC	Expiré	Oui	Administratif
EC68	liyama Prolite E2083HD-GB1	FNCIIM16738	25/12/2012	25/12/2015	FNAC	Expiré	Oui	Administratif
EC69	NEC LC17M	DRTLCD14354	15/02/2009	15/02/2012	Darty	Expiré	Oui	Administratif
EC70	liyama Prolite E2083HD-GB1	FNCIIM16739	25/12/2012	25/12/2015	FNAC	Expiré	Oui	Administratif
EC71	HP L1506x	CBTK12K3591	01/01/2014	01/01/2017	Cybertek	Expiré	Non	Informatique
EC72	liyama Prolite E2083HD-GB1	FNCIIM16740	25/12/2012	25/12/2015	FNAC	Expiré	Oui	Informatique
EC73	NEC LC17M	DRTLCD14355	15/02/2009	15/02/2012	Darty	Expiré	Oui	Informatique
EC74	NEC LC17M	DRTLCD14356	15/02/2009	15/02/2012	Darty	Expiré	Oui	Informatique
EC75	HP L1506x	CBTK12K3592	01/01/2014	01/01/2017	Cybertek	Expiré	Non	Direction
EC76	NEC LC17M	DRTLCD14357	15/02/2009	15/02/2012	Darty	Expiré	Oui	Direction
EC77	liyama Prolite E2083HD-GB1	FNCIIM16741	25/12/2012	25/12/2015	FNAC	Expiré	Oui	Direction



Nom	Modèle	S/N	Date d'achat	Fin de garantie	Fournisseurs	Contrat de maintenance	Eco participation	OS	Service
	NEC								
PC1	PowerMate VL6	DRT138N CK1399	15/02/2009	15/02/2012	Darty	Expiré	Oui	W. XP	Comptabilité
	NEC								
PC2	PowerMate VL6	DRT138N CK1400	15/02/2009	15/02/2012	Darty	Expiré	Oui	W. XP	Comptabilité
	NEC								
PC3	PowerMate VL6	DRT138N CK1401	15/02/2009	15/02/2012	Darty	Expiré	Oui	W. XP	Comptabilité
		BLG18CH							
PC4	Toshiba LX830-119	1FH5139 4	20/07/2009	20/07/2012	Boulanger	Expiré	Non	W. Vista	Comptabilité
		BLG18CH							
PC5	Toshiba LX830-119	1FH5139 5	20/07/2009	20/07/2012	Boulanger	Expiré	Non	W. Vista	Comptabilité
PC6	HP Compaq DX7200	CBTK654 CHG2495	01/01/2014	01/01/2017	Cybertek	Expiré	Non	W. Seven	Comptabilité
	NEC								
PC7	PowerMate VL6	DRT138N CK1402	15/02/2009	15/02/2012	Darty	Expiré	Oui	W. XP	Comptabilité
PC8	HP Compaq DX7200	CBTK654 CHG2496	01/01/2014	01/01/2017	Cybertek	Expiré	Non	W. Seven	Comptabilité
	DELL								
PC9	OPTIPLEX GX755 DT	CDSK3T3 T9468	15/10/2008	15/10/2011	Cdiscount	Expiré	Non	W. XP	Comptabilité
		BLG18CH							
PC1 0	Toshiba LX830-119	1FH5139 6	20/07/2009	20/07/2012	Boulanger	Expiré	Non	W. Vista	Comptabilité
		BLG18CH							
PC1 1	Toshiba LX830-119	1FH5139 7	20/07/2009	20/07/2012	Boulanger	Expiré	Non	W. Vista	Comptabilité
PC1 2	HP Compaq DX7200	CBTK654 CHG2497	01/01/2014	01/01/2017	Cybertek	Expiré	Non	W. Seven	Comptabilité
		BLG18CH							
PC1 3	Toshiba LX830-119	1FH5139 8	20/07/2009	20/07/2012	Boulanger	Expiré	Non	W. Vista	Commerciaux
	NEC								
PC1 4	PowerMate VL6	DRT138N CK1403	15/02/2009	15/02/2012	Darty	Expiré	Oui	W. XP	Commerciaux
	NEC								
PC1 5	PowerMate VL6	DRT138N CK1404	15/02/2009	15/02/2012	Darty	Expiré	Oui	W. XP	Commerciaux
	NEC								
PC1 6	PowerMate VL6	DRT138N CK1405	15/02/2009	15/02/2012	Darty	Expiré	Oui	W. XP	Commerciaux





PC1 7	HP Compaq DX7200	CBTK654 CHG248	01/01/2014	01/01/2017	Cybertek	Expiré	Non	W. Seven	Commerciaux
PC1 8	HP Compaq DX7200 NEC	CBTK654 CHG249	01/01/2014	01/01/2017	Cybertek	Expiré	Non	W. Seven	Commerciaux
PC1 9	PowerMate VL6	DRT138N CK1406 BLG18CH	15/02/2009	15/02/2012	Darty	Expiré	Oui	W. XP	Commerciaux
PC2 0	Toshiba LX830-119	1FH5139 9	20/07/2009	20/07/2012	Boulanger	Expiré	Non	W. Vista	Commerciaux
PC2 1	HP Compaq DX7200 DELL	CBTK654 CHG250	01/01/2014	01/01/2017	Cybertek	Expiré	Non	W. Seven	Commerciaux
PC2 2	OPTIPLEX GX755 DT DELL	CDSK3T3 T9469	15/10/2008	15/10/2011	Cdiscount	Expiré	Non	W. XP	Commerciaux
PC2 3	OPTIPLEX GX755 DT	CDSK3T3 T9470	15/10/2008	15/10/2011	Cdiscount	Expiré	Non	W. Vista	Logistique
PC2 4	HP Compaq DX7200 DELL	CBTK654 CHG251	01/01/2014	01/01/2017	Cybertek	Expiré	Non	W. Seven	Logistique
PC2 5	Toshiba LX830-119 DELL	1FH5140 0	20/07/2009	20/07/2012	Boulanger	Expiré	Non	W. Vista	Logistique
PC2 6	OPTIPLEX GX755 DT	CDSK3T3 T9471	15/10/2008	15/10/2011	Cdiscount	Expiré	Non	W. XP	Logistique
PC2 7	HP Compaq DX7200 DELL	CBTK654 CHG252	01/01/2014	01/01/2017	Cybertek	Expiré	Non	W. Seven	Logistique
PC2 8	Toshiba LX830-119 DELL	1FH5140 1 BLG18CH	20/07/2009	20/07/2012	Boulanger	Expiré	Non	W. Vista	Logistique
PC2 9	Toshiba LX830-119 DELL	1FH5140 2	20/07/2009	20/07/2012	Boulanger	Expiré	Non	W. Vista	Logistique
PC3 0	OPTIPLEX GX755 DT DELL	CDSK3T3 T9472	15/10/2008	15/10/2011	Cdiscount	Expiré	Non	W. XP	Logistique
PC3 1	OPTIPLEX GX755 DT DELL	CDSK3T3 T9473	15/10/2008	15/10/2011	Cdiscount	Expiré	Non	W. XP	Logistique
PC3 2	Toshiba LX830-119 DELL	1FH5140 3 BLG18CH	20/07/2009	20/07/2012	Boulanger	Expiré	Non	W. Vista	Achat
PC3 3	Toshiba LX830-119 DELL	1FH5140 4	20/07/2009	20/07/2012	Boulanger	Expiré	Non	W. Vista	Achat
PC3 4	HP Compaq DX7200	CBTK654 CHG253	01/01/2014	01/01/2017	Cybertek	Expiré	Non	W. Seven	Achat



DELL									
PC3	OPTIPLEX	CDSK3T3							
5	GX755 DT	T9474	15/10/2008	15/10/2011	Cdiscount	Expiré	Non	W. Vista	Achat
HP Compaq									
PC3	DX7200	CBTK654							
6	DX7200	CHG254	01/01/2014	01/01/2017	Cybertek	Expiré	Non	W. Seven	Achat
HP Compaq									
PC3	DX7200	CBTK654							
7	DX7200	CHG255	01/01/2014	01/01/2017	Cybertek	Expiré	Non	W. Seven	Achat
HP Compaq									
PC3	DX7200	CBTK654							
8	DX7200	CHG256	01/01/2014	01/01/2017	Cybertek	Expiré	Non	W. Seven	Achat
DELL									
PC3	OPTIPLEX	CDSK3T3							
9	GX755 DT	T9475	15/10/2008	15/10/2011	Cdiscount	Expiré	Non	W. Vista	Achat
DELL									
PC4	OPTIPLEX	CDSK3T3							
0	GX755 DT	T9476	15/10/2008	15/10/2011	Cdiscount	Expiré	Non	W. XP	Achat
DELL									
PC4	OPTIPLEX	CDSK3T3							
1	GX755 DT	T9477	15/10/2008	15/10/2011	Cdiscount	Expiré	Non	W. XP	Achat
DELL									
PC4	OPTIPLEX	CDSK3T3							
2	GX755 DT	T9478	15/10/2008	15/10/2011	Cdiscount	Expiré	Non	W. XP	Achat
Toshiba									
PC4	LX830-119	BLG18CH							
3	LX830-119	1FH5140	20/07/2009	20/07/2012	Boulanger	Expiré	Non	W. Vista	Achat
DELL									
PC4	OPTIPLEX	CDSK3T3							
4	GX755 DT	T9479	15/10/2008	15/10/2011	Cdiscount	Expiré	Non	W. XP	Achat
Toshiba									
PC4	LX830-119	BLG18CH							
5	LX830-119	1FH5140	20/07/2009	20/07/2012	Boulanger	Expiré	Non	W. Vista	Achat
DELL									
PC4	OPTIPLEX	CDSK3T3							
6	GX755 DT	T9480	15/10/2008	15/10/2011	Cdiscount	Expiré	Non	W. XP	Achat
Shuttle									
PC4	XS35-703	FNC224K							
7	XS35-703	4B13482	25/12/2012	25/12/2015	FNAC	Expiré	Oui	W. Vista	S.A.V
Shuttle									
PC4	XS35-703	FNC224K							
8	XS35-703	4B13483	25/12/2012	25/12/2015	FNAC	Expiré	Oui	W. Vista	S.A.V
HP Compaq									
PC4	DX7200	CBTK654							
9	DX7200	CHG257	01/01/2014	01/01/2017	Cybertek	Expiré	Non	W. Seven	S.A.V
DELL									
PC5	OPTIPLEX	CDSK3T3							
0	GX755 DT	T9481	15/10/2008	15/10/2011	Cdiscount	Expiré	Non	W. XP	S.A.V
DELL									
PC5	OPTIPLEX	CDSK3T3							
1	GX755 DT	T9482	15/10/2008	15/10/2011	Cdiscount	Expiré	Non	W. XP	S.A.V
Shuttle									
PC5	XS35-703	FNC224K							
2	XS35-703	4B13484	25/12/2012	25/12/2015	FNAC	Expiré	Oui	W. Vista	S.A.V



PC5	HP Compaq	CBTK654									
3	DX7200	CHG258	01/01/2014	01/01/2017	Cybertek	Expiré	Non	W. Seven	S.A.V		
PC5	Shuttle	FNC224K									
4	XS35-703	4B13485	25/12/2012	25/12/2015	FNAC	Expiré	Oui	W. Vista	S.A.V		
	DELL										
PC5	OPTIPLEX	CDSK3T3									
5	GX755 DT	T9483	15/10/2008	15/10/2011	Cdiscount	Expiré	Non	W. XP	S.A.V		
	DELL										
PC5	OPTIPLEX	CDSK3T3									
6	GX755 DT	T9484	15/10/2008	15/10/2011	Cdiscount	Expiré	Non	W. XP	S.A.V		
	DELL										
PC5	OPTIPLEX	CDSK3T3									
7	GX755 DT	T9485	15/10/2008	15/10/2011	Cdiscount	Expiré	Non	W. XP	Administratif		
	DELL										
PC5	OPTIPLEX	CDSK3T3									
8	GX755 DT	T9486	15/10/2008	15/10/2011	Cdiscount	Expiré	Non	W. XP	Administratif		
	DELL										
PC5	OPTIPLEX	CDSK3T3									
9	GX755 DT	T9487	15/10/2008	15/10/2011	Cdiscount	Expiré	Non	W. XP	Administratif		
PC6	HP Compaq	CBTK654									
0	DX7200	CHG259	01/01/2014	01/01/2017	Cybertek	Expiré	Non	W. Seven	Administratif		
		BLG18CH									
PC6	Toshiba	1FH5140									
1	LX830-119	7	20/07/2009	20/07/2012	Boulangier	Expiré	Non	W. Vista	Administratif		
PC6	HP Compaq	CBTK654									
2	DX7200	CHG260	01/01/2014	01/01/2017	Cybertek	Expiré	Non	W. Seven	Administratif		
PC6	Shuttle	FNC224K									
3	XS35-703	4B13486	25/12/2012	25/12/2015	FNAC	Expiré	Oui	W. Vista	Administratif		
	DELL										
PC6	OPTIPLEX	CDSK3T3									
4	GX755 DT	T9488	15/10/2008	15/10/2011	Cdiscount	Expiré	Non	W. XP	Administratif		
	DELL										
PC6	OPTIPLEX	CDSK3T3									
5	GX755 DT	T9489	15/10/2008	15/10/2011	Cdiscount	Expiré	Non	W. XP	Administratif		
PC6	HP Compaq	CBTK654									
6	DX7200	CHG261	01/01/2014	01/01/2017	Cybertek	Expiré	Non	W. Seven	Administratif		
PC6	Shuttle	FNC224K									
7	XS35-703	4B13487	25/12/2012	25/12/2015	FNAC	Expiré	Oui	W. Vista	Administratif		
PC6	Shuttle	FNC224K									
8	XS35-703	4B13488	25/12/2012	25/12/2015	FNAC	Expiré	Oui	W. Vista	Administratif		
	NEC										
PC6	PowerMate	DRT138N									
9	VL6	CK1407	15/02/2009	15/02/2012	Darty	Expiré	Oui	W. XP	Administratif		
PC7	Shuttle	FNC224K									
0	XS35-703	4B13489	25/12/2012	25/12/2015	FNAC	Expiré	Oui	W. Vista	Administratif		
PC7	HP Compaq	CBTK654									
1	DX7200	CHG262	01/01/2014	01/01/2017	Cybertek	Expiré	Non	W. Seven	Informatique		



PC7 2	Shuttle XS35-703 NEC	FNC224K 4B13490	25/12/2012	25/12/2015	FNAC	Expiré	Oui	W. Vista	Informatique
PC7 3	PowerMate VL6 NEC	DRT138N CK1408	15/02/2009	15/02/2012	Darty	Expiré	Oui	W. XP	Informatique
PC7 4	PowerMate VL6	DRT138N CK1409	15/02/2009	15/02/2012	Darty	Expiré	Oui	W. XP	Informatique
PC7 5	HP Compaq DX7200 NEC	CBTK654 CHG263	01/01/2014	01/01/2017	Cybertek	Expiré	Non	W. Seven	Direction
PC7 6	PowerMate VL6	DRT138N CK1410	15/02/2009	15/02/2012	Darty	Expiré	Oui	W. XP	Direction
PC7 7	Shuttle XS35-703 TERRA	FNC224K 4B13491 TMP2PXJ	25/12/2012	25/12/2015	FNAC	Expiré	Oui	W. Vista	Direction
POR T1	MOBILE 1513A TERRA	564F946 5 TMP2PXJ	30/06/2011	30/06/2014	Informatiq ue P2P	Expiré	Oui	W. Vista	Commerciaux
POR T2	MOBILE 1513A TERRA	564F946 6 TMP2PXJ	30/06/2011	01/07/2014	Informatiq ue P2P	Expiré	Oui	W. Vista	Commerciaux
POR T3	MOBILE 1513A TERRA	564F946 7 TMP2PXJ	30/06/2011	02/07/2014	Informatiq ue P2P	Expiré	Oui	W. Vista	Commerciaux
POR T4	MOBILE 1513A TERRA	564F946 8 TMP2PXJ	30/06/2011	03/07/2014	Informatiq ue P2P	Expiré	Oui	W. Vista	Commerciaux
POR T5	MOBILE 1513A TERRA	564F946 9 TMP2PXJ	30/06/2011	04/07/2014	Informatiq ue P2P	Expiré	Oui	W. Vista	Commerciaux
POR T6	MOBILE 1513A TERRA	564F947 0 TMP2PXJ	30/06/2011	05/07/2014	Informatiq ue P2P	Expiré	Oui	W. Vista	Commerciaux
POR T7	MOBILE 1513A TERRA	564F947 1 TMP2PXJ	30/06/2011	06/07/2014	Informatiq ue P2P	Expiré	Oui	W. Vista	Commerciaux
POR T8	MOBILE 1513A TERRA	564F947 2 TMP2PXJ	30/06/2011	07/07/2014	Informatiq ue P2P	Expiré	Oui	W. Vista	Commerciaux
POR T9	MOBILE 1513A TERRA	564F947 3 TMP2PXJ	30/06/2011	08/07/2014	Informatiq ue P2P	Expiré	Oui	W. Vista	Commerciaux
POR T10	MOBILE 1513A TERRA	564F947 4 TMP2PXJ	30/06/2011	09/07/2014	Informatiq ue P2P	Expiré	Oui	W. Vista	Commerciaux
POR T11	MOBILE 1513A	564F947 5	30/06/2011	10/07/2014	Informatiq ue	Expiré	Oui	W. Vista	Logistique



POR	TERRA	TMP2PXJ			P2P				
T12	MOBILE	564F947			Informatiq				
	1513A	6	30/06/2011	11/07/2014	ue	Expiré	Oui	W. Vista	Logistique
POR	TERRA	TMP2PSJ			P2P				
T13	MOBILE	564K542			Informatiq				
	1513A	3	30/06/2011	12/07/2014	ue	Expiré	Oui	W. Seven	Informatique

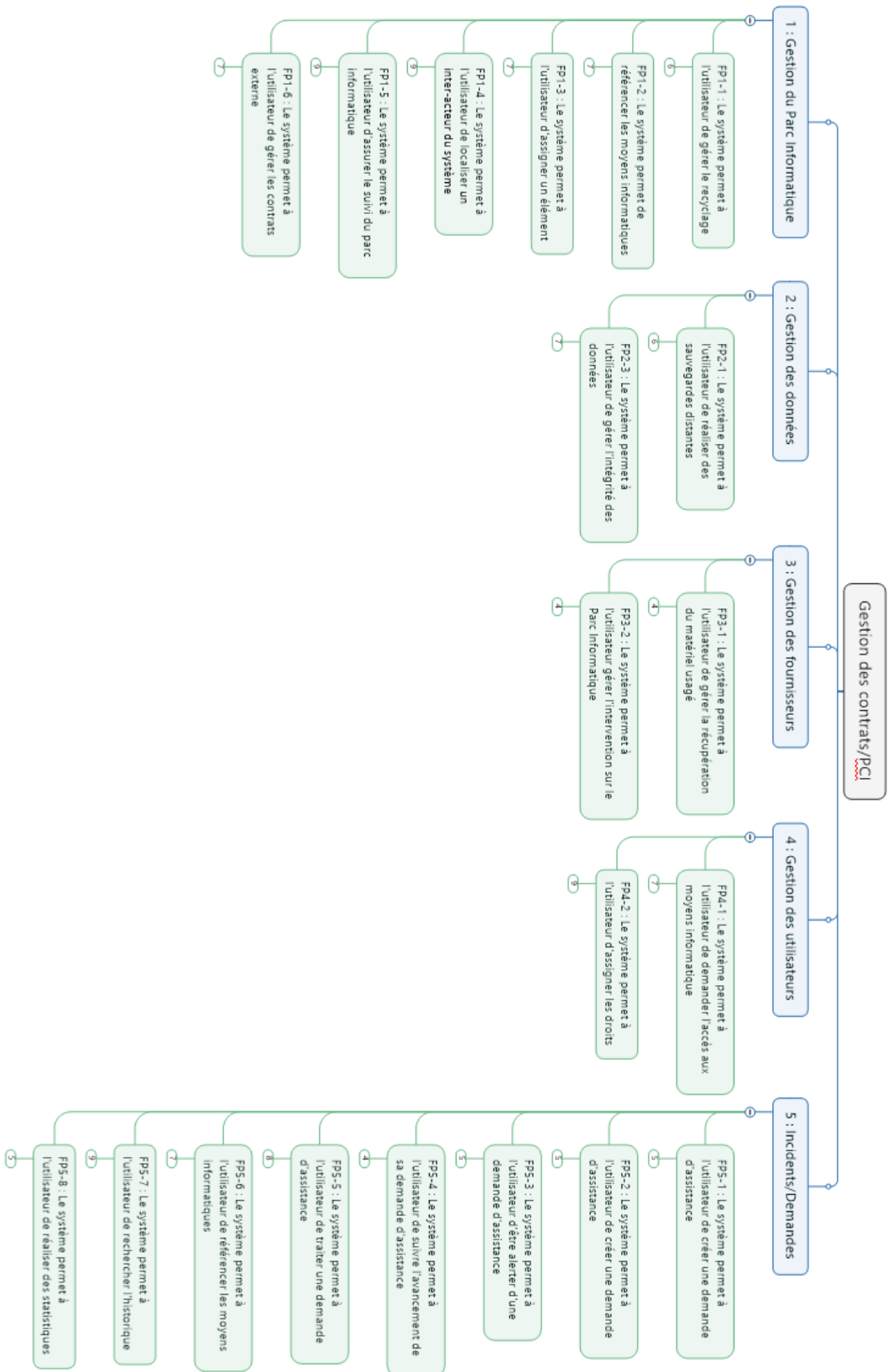


Nom	Modèle	S/N	Date d'achat	Fin de garantie	Fournisseurs	Contrat de maintenance	Eco participation	Localisation
Canon	C1335iFC		20/05/2010		Canon	Expiré	Oui	Bâtiment Ouest RDC
Canon	C1335iFC		20/05/2010		Canon	Expiré	Oui	Bâtiment Est RDC
Canon	C1335iFC		20/05/2010		Canon	Expiré	Oui	Bâtiment Principal Étage
HP	LaserJet Pro M604n		15/10/2008		HP	Expiré	Non	Bâtiment Ouest Étage
HP	LaserJet Pro M604n		15/10/2008		HP	Expiré	Non	Bâtiment Est Étage
Samsung	SL-M2875FD		15/10/2008		Samsung	Expiré	Oui	Bâtiment Principal RDC

Nom	Modèle	Caractéristique	S/N	Date d'achat	Fin de garantie	Fournisseurs	Contrat de maintenance	Service
Cisco SF 200-24P	CISCO	SWITCH 24 PORTS 10/100 + 2 PORTS GIGABIT/SFP		15/10/2008	15/10/2013	Cybertek	Expiré	REPARTITEUR PRINCIPAL
Cisco SF 200-24P	CISCO	SWITCH 24 PORTS 10/100 + 2 PORTS GIGABIT/SFP		15/10/2008	15/10/2013	Cybertek	Expiré	SOUS REPARTITEUR
Cisco SF 200-24P	CISCO	SWITCH 24 PORTS 10/100 + 2 PORTS GIGABIT/SFP		15/10/2008	15/10/2013	Cybertek	Expiré	SOUS REPARTITEUR
Cisco SF 200-24P	CISCO	SWITCH 24 PORTS 10/100 + 2 PORTS GIGABIT/SFP		15/10/2008	15/10/2013	Cybertek	Expiré	SOUS REPARTITEUR
Cisco SF 200-24P	CISCO	SWITCH 24 PORTS 10/100 + 2 PORTS GIGABIT/SFP		15/10/2008	15/10/2013	Cybertek	Expiré	SOUS REPARTITEUR
Cisco SF 200-24P	CISCO	SWITCH 24 PORTS 10/100 + 2 PORTS GIGABIT/SFP		15/10/2008	15/10/2013	Cybertek	Expiré	SOUS REPARTITEUR
D-Link DSR-250N	D-LINK	ROUTEUR PARE-FEU		16/10/2008	16/10/2013	Cybertek	Expiré	REPARTITEUR PRINCIPAL
D-Link DSR-250N	D-LINK	COMMUTATEUR 10 PORTS		17/10/2008	17/10/2013	Cybertek	Expiré	REPARTITEUR PRINCIPAL

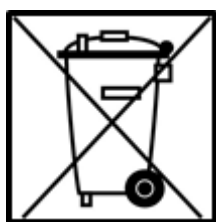


# Mindjet MindManager



## Normes DEEE

Définitions : Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (en anglais Waste Electronic and Electrical Equipment WEEE) sont une catégorie de déchets, constituée d'équipements en fin de vie, fonctionnant à l'électricité ou via des champs électromagnétiques et conçus pour être utilisés à une tension ne dépassant pas 1000 volts en courant alternatif et 1500 volts en courant continu. Sur chaque produit, sont apposés depuis le 13 Août 2005, l'identification de son producteur et le pictogramme de la « poubelle barrée » montrant que ce produit fait l'objet d'une collecte sélective (Norme EN 50419).



Si l'on se réfère aux chiffres publiés par l'Ademe, près de 1 500 000 tonnes d'équipements électriques et électroniques ont été mis sur le marché français en 2011.

Ces déchets issus de produit nécessaire à notre vie professionnelle ou personnelle sont en augmentation constante depuis plusieurs décennies. La société actuelle est confrontée à un enjeu de premier ordre : pourquoi et comment les gérer ?

Ces déchets font l'objet d'une prise en compte en filière dite « REP » (**Responsabilité Élargie des Producteurs**) depuis le 15 août 2005 et la transposition en droit français dans le code de l'environnement de la directive 2002/96/CE de l'Union Européenne qui précise que les producteurs d'EEE sont responsables de la fin de vie de leurs produits mis sur le marché. Cette responsabilité s'applique au DEEE issus des ménages ainsi qu'au DEEE issus des entreprises.





La réglementation classe les DEEE en 10 catégories distinctes :

- **Catégorie 1** : Gros appareils ménagers ;
- **Catégorie 2** : Petits appareils ménagers ;
- **Catégorie 3** : Équipements informatiques et de télécommunications ;
- **Catégorie 4** : Matériel grand public ;
- **Catégorie 5** : Matériel d'éclairage (à l'exception des appareils d'éclairage domestique et des ampoules à filament, auxquels s'appliquent néanmoins les articles 4 et 5 du décret n° 2005-829 du 20 juillet 2005) ;
- **Catégorie 6** : Outils électriques et électroniques (à l'exception des gros outils industriels fixes) ;
- **Catégorie 7** : Jouets, équipements de loisir et de sport ;
- **Catégorie 8** : Dispositifs médicaux (à l'exception de tous les produits implantés ou infectés) ;
- **Catégorie 9** : Instruments de surveillance et de contrôle ;
- **Catégorie 10** : Distributeurs automatiques.

Ici les catégories nous intéressants sont : la 3ème, la 4ème, la 6ème, la 9ème.



## Pourquoi gérer les DEEE ?

Les DEEE contiennent des matériaux polluants et des matériaux valorisables. La collecte et le traitement des DEEE en filière REP permet d'une part de limiter le gaspillage des ressources naturelles nécessaires à leur conception et d'autre part, d'éviter la dissémination de certains polluants.

- Les polluants : les gaz CFC, le plomb, le mercure...
- Les matériaux valorisables : Les métaux ferreux et non-ferreux, les plastiques, le verre, les terres rares...

Se préoccuper de ses DEEE, c'est donc une obligation réglementaire qui permet de réduire sensiblement son empreinte environnementale.

(source : <https://www.e-dechet.com/deee/qu-est-ce-qu-un-dechets-d-equipements-electriques-et-electroniques-deee-ou-d3e.htm>)

## Collecte

- L'obligation de collecte nationale va être progressivement augmentée et son mode de calcul va être modifié :
  - Jusque fin 2015, le mode de calcul de l'obligation de collecte reste inchangé : il se base sur le poids moyen de DEEE collectés au cours des 3 années précédentes.
  - A partir de 2016, le taux de collecte minimal sera de 45% du poids moyen d'EEE mis sur le marché lors des 3 années précédentes (soit en France une estimation de 10 kg/hab.).
  - En ce qui concerne le taux de collecte minimal après 2019, les Etats membres peuvent choisir deux modes de calcul : 65% du poids moyen d'EEE mis sur le marché au cours des 3 années précédentes (soit en France une estimation de 14 kg/hab.) ou 85% de la quantité de DEEE générés sur leur territoire.
  - Les distributeurs auront l'obligation d'assurer la collecte « 1 pour 0 » pour les petits appareils (équipements de moins de 25 cm) dans les surfaces de vente de plus de 400 m<sup>2</sup>.



Sanctions : « En France, le Code de l'Environnement, via ses articles R543-205 et R543-206, encadre les sanctions pénales encourues par un producteur qui ne respecterait pas la réglementation relative aux DEEE. »

En termes pénale, les risques encourues sont jusqu'à 2ans de prison et 75 000€ d'amende, si l'impossibilité de se justifier est avérée.

Ainsi les producteurs, peuvent se voir attribuer une amende pénale de 450€ par EEE s'ils :

- o *mettent sur le marché des équipements électriques et électroniques sans les marquages et logos demandés.*
- o *n'informent pas les acheteurs par une mention sur les factures de vente de tout nouvel équipement électrique et électronique ménager, du coût unitaire correspondant à l'élimination des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers mis sur le marché et les modalités d'élimination qu'ils prévoient pour ces EEEE.*
- o *Ne communiquent pas les informations relatives aux quantités d'EEE qu'ils mettent sur le marché et les modalités d'élimination qu'ils prévoient pour ces EEE*

*L'amende peut s'élever à 1500€ par équipement lorsqu'il ne contribue pas à la collecte sélective et au traitement des DEEE.*

*Les distributeurs peuvent se voir infliger une amende qui peut atteindre 450€ par EEE, s'ils n'assurent pas la reprise » un pour un » d'un équipement électrique et électronique usagé et s'ils n'informent pas les acheteurs du coût correspondant à l'élimination des DEEE mis sur le marché avant le 13 Août 2005"*

<http://eco3e.eu/reglementations/deee-2/>



La norme ISO 14001 : est une norme internationale établie par l'Organisation internationale de normalisation, qui constitue la référence des organismes pour mettre en place un système de management environnemental. Elle a pour objectif d'aider les entreprises à gérer l'impact de leurs activités sur l'environnement et à démontrer l'efficacité de leur gestion. - ISO

JORF n°169 du 22 juillet 2005 page 11988 texte n° 39 Décret n° 2005-829 du 20 juillet 2005 relatif à la composition des équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets issus de ces équipements.

NF EN 50419 (juin 2006) Marquage des équipements électriques et électroniques conformément à l'Article 11(2) de la Directive 2002/96/CE (DEEE) NF EN 50581 (janvier 2013) Documentation technique pour l'évaluation des produits électriques et électroniques par rapport à la restriction des substances dangereuses

NF EN 62321 (juin 2009) Produits électrotechniques Détermination des niveaux de six substances réglementées (plomb, mercure, cadmium, chrome hexavalent, biphenyles polybromés, diphényléthers polybromés) dans les produits électrotechniques – Afnor



## 🇪🇺 Réglementation Européenne

**Directive 2002/96/CE : WEEE/DEEE**  
Applicable au 13 août 2005

Complétée ou modifiée par

**Directive 2003-108 : WEEE/DEEE**  
(modification)

**Décision du 11 mars 2004 :**  
Questionnaire pour les rapports des Etats membres sur la mise en œuvre de la directive

**Décision du 3 mai 2005 :**  
Règle de suivi par les Etats membres

**Directive 2008/34/CE : WEEE/DEEE**  
(modification)

**Directive 2012/19/UE : WEEE/DEEE**  
Applicable au 13 août 2012 (refonte)

**Directive 2002/95/CE : RoHS/LdSD**  
Applicable au 1er juillet 2006

Complétée ou modifiée par

Décisions du 18 août 2005, du 13 octobre 2005, du 21 octobre 2005, du 21 avril 2006 et du 12 octobre 2006 sur les substances

**Directive 2011/65/UE : RoHS/LdSD**  
Applicable au 1er janvier 2013 (refonte)

## 🇫🇷 Réglementation française

**Décret n°2005-829 du 20 juillet 2005**  
(codifié aux articles R. 543-172 à R. 543-206 du Code de l'environnement)

Modifié par

**Décret 2012-617 du 2 mai 2012**

Modifié par

**Décret 2014-928 du 19 août 2014**

Complété par

Art. L. 541-10-2 du Code de l'environnement  
(art. 87 LRF 2005)  
Modifié par la loi n° 2014-856 du 31 juillet, art. 91

**Arrêté du 30 juin 2009, modifié par l'arrêté du 8 octobre 2014 : Registre des producteurs**  
(abrogeant l'arrêté du 13 mars 2006)

Arrêté du 5 juin 2012 : procédure d'agrément et cahier des charges des éco-organismes DEEE professionnels  
(abrogeant l'arrêté du 23 novembre 2005)

**4 arrêtés du 1er août 2012, 2 arrêtés du 19 décembre 2012 (extension) et arrêté du 15 octobre 2013 : agrément d'éco-organismes DEEE professionnels**

Arrêté du 8 octobre 2014, modifiant l'arrêté du 13 juillet 2006 : Les lampes et les panneaux photovoltaïques sont des DEEE ménagers

Arrêté du 8 octobre 2014, modifiant l'arrêté du 22 novembre 2005 : Modalités de traitement

2 arrêtés du 8 octobre 2014 : obligations de reprise par les distributeurs et mandataires européens

27 novembre 2014 : publication de l'avis aux producteurs relatif au champ d'application du décret 2014-928

Arrêté du 2 décembre 2014 : procédure d'agrément et cahier des charges des éco-organisme DEEE ménagers

**5 arrêtés du 31 décembre 2014 : agrément des 4 éco-organismes DEEE ménagers et de l'OCAD3E en tant qu'organisme coordonnateur**

**Arrêté du 20 août 2015 : procédure d'agrément et cahier des charges des éco-organismes professionnels**

**Décret 2013-988 du 6 novembre 2013 (RoHS)**  
(codifié aux articles R. 543-171-1 à R. 543-171-12 du code de l'environnement)



# Conclusion

Au travers des remontées de notre direction, nous avons pu établir un cahier des charges fonctionnel, à travers la compréhension et l'analyse des besoins évoqués. Notre travail s'est accès sur l'amélioration de notre service informatique en termes de gestion des utilisateurs, de gestion des incidents, de gestion des données, de gestion des contrats et gestion du parc informatique. Nous avons pu relever un grand nombre de dysfonctionnements qui provoquaient des pertes d'exploitation et donc des pertes d'argent pour l'entreprise. Nous avons pu ainsi chiffrer ces coûts et prévoir une réduction de ces pertes de 75%.

